VILLE DE COURRIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le 26 juin le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Christophe PILCH, Maire, en suite de convocations en date du 19 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

Etaient présents: C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, D.IANONNE, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, A.C LELEU, O.VERGNAUD, M. DESPREZ, C. LESAGE, M. PRODEO, J.DARLEUX, P. PICHONNIER, Patricia ROUSSEAU, J.M LHERNOULD, G.PAILLART.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : R. LUCAS, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, M.OULD RABAH, P. MANIER, P.COGET, D. JARRY.

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33 Sylvie CORROYEZ a été élue secrétaire de séance.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS (23/42):

L'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au Conseil municipal de constituer des commissions à caractère permanent chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire qui en est le **président de droit** dans les huit jours qui suivent leur nomination. Lors de cette première réunion, ces commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, leur composition doit permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale permettant à chaque tendance d'avoir au moins un représentant dans chaque commission sans que ces différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de sièges strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui le composent.

Cette désignation s'effectue au scrutin secret, selon la méthode proposée de la représentation proportionnelle au plus fort reste, **sauf** dans le cas de présentation d'une liste unique où les nominations prennent effet immédiatement ou, en cas de pluralité de listes, si à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas y procéder (article L2121-21 CGCT).

Vu la démission de M. Reynald BARRE,

Vu l'installation de Mme Josiane DARLEUX,

Vu la délégation concernant les sports accordée par Monsieur le Maire à Mme Marjorie DESPREZ,

Monsieur le Maire donne lecture de la composition des différentes commissions.

.../...

Commission	TRANSITION ECOLOGIQUE - SANTE
Adjoint	Bernard MONTURY
Conseiller Délégué	
Membres	- Marjorie DESPREZ
	- Didier DROISSART
	- Emilia HAURIEZ
	- Emilie LE TORIELLEC
	- Bernard LEFEBVRE
	- Patrick ROUSSEAU
	- Philippe FROGET
	- Emeline LAMBERT
	- Jean-Marc LHERNOULD

Commission	CADRE DE VIE – AMENAGEMENT
Adjoint	Philippe FROGET
Conseiller Délégué	Patrick COGET
Membres	- Emilia HAURIEZ
	- Renald LUCAS
	- Marion PRODEO
	- Patrick ROUSSEAU
	- François THERET
	- Olivier VERGNAUD
	- Maria FANION
	- Jean-Marc LHERNOULD

Commission	CULTURE – FETES ET CEREMONIES – VIE ASSOCIATIVE
Adjoint	Delphine JARRY
Conseillers Délégués	Emeline LAMBERT – Dominique IANNONE
Membres	- Emilie LE TORIELLEC
	- Bernard LEFEBVRE
	- Anne-Charlotte LELEU
	- Marion PRODEO
	- Sylvie CORROYEZ
	- Pauline MANIER
	- Patricia PICHONNIER

Commission	SECURITE – TRANQUILLITE PUBLIQUE
Adjoint	François THERET
Conseillère Déléguée	Mourad OULD RABAH
Membres	- Marjorie DESPREZ
	- Patrick COGET
	- Dominique IANNONE
	- Renald LUCAS
	- Didier DROISSART
	- Emilie LE TORIELLEC
	- Bernard LEFEBVRE
	- Géraldine PAILLART

Commission	JEUNESSE – EDUCATION – TEMPS LIBRES
Adjoint	Delphine BLOCQUET
Conseiller Délégué	Olivier VERGNAUD
Membres	- Berranou DAF
	- Delphine JARRY
	- Annie LE ROUX
	- Emeline LAMBERT
	- Sylvie CORROYEZ
	- Bernard MONTURY
	- Carole LESAGE
	- Patricia ROUSSEAU

Commission	SPORT
Adjoint	Berranou DAF
Conseiller Délégué	Marjorie DESPREZ
Membres	 Delphine BLOCQUET Patrick COGET Josiane DARLEUX Renald LUCAS Mourad OULD RABAH Frédérique THIBERVILLE Charly MEHAIGNERY Patricia ROUSSEAU

Commission	3 ^{ème} AGE – POLITIQUE INTERGENERATIONNELLE
Adjoint	Maria FANION
Conseillère Déléguée	Annie LE ROUX
Membres	- Josiane DARLEUX
	- Anne-Charlotte LELEU
	- Marion PRODEO
	- Frédérique THIBERVILLE
	- Pauline MANIER
	- Emilia HAURIEZ
	- Patrick ROUSSEAU
	- Patricia PICHONNIER

Commission	INNOVATION SOCIALE – ECONOMIE – EMPLOI – INSERTION
Adjoint	Charly MEHAIGNERY
Conseillères Déléguées	Pauline MANIER – Carole LESAGE
Membres	- Josiane DARLEUX
	- Maria FANION
	- Anne-Charlotte LELEU
	- Olivier VERGNAUD
	- Sylvie CORROYEZ
	- Annie LE ROUX
	- Géraldine PAILLART

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Christophe PILCH.

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.